



Commission Formation Rhône-Alpes

Commission Formation Mercredi 28 septembre 2011 Voiron

Membres présents :

- ◆ Philippe COUTAZ (CD de l'Ain) philippe.coutaz@rocaltitude.fr 06.31.96.59.07
- ◆ Robert BELLISSENT (CD de l'Isère) rbellissent@yahoo.it 06.62.69.11.07
- ◆ Serge LAGORIO (CD de l'Isère) serge.lagorio@wanadoo.fr 06.08.43.85.71
- ◆ Dominique GILGENKRANTZ (CD du Rhône) d.gilgenkrantz@ffme69.fr
- ◆ Victor DULAC (CD du Rhône) vicdulac@gmail.com 06.77.86.21.43
- ◆ Jocelyne JACQUEMIN (CD du Rhône) jocelyne.jacquemin@neuf.fr 06.21.38.11.06
- ◆ Cristol BELLISSENT (Salarié du Comité Régional RA) c.bellissent@ffme.fr 06.63.09.38.25
- ◆ Serge SCARLATTI (CD du Rhône) serge.scarlatti@wanadoo.fr 06.88.58.20.51
- ◆ Denis MILLET (CD de l'Ain) ffme01@free.fr 06.77.87.18.97

Excusés :

- ◆ Laurence BOYE laurence.boy@gmail.com

Invités :

- ◆ Johnny CHARPENTIER (Salarié du CD de la Drôme) j.charpentier@ffme.fr

Fonctionnement de la Commission Formation Rhône-Alpes

● A propos des personnes invitées à participer aux réunions de la Commission Formation.

Actuellement, seuls les licenciés élus lors de l'Assemblée générale reçoivent une invitation. Viennent s'ajouter ponctuellement des adhérents sollicités pour un sujet particulier. Une demande émane de plusieurs CD pour que cette invitation soit transmise à leurs salariés. Un débat s'instaure et conclue :

- La Commission doit continuer à être formée d'adhérents tirant leur légitimité de leur élection lors de chaque AG du Comité directeur Rhône-Alpes.
- La Commission maintient la possibilité d'accueillir ponctuellement des intervenants ou des auditeurs en lien direct avec un des sujets abordés en séance.
- La Commission adressera systématiquement le compte-rendu de ses débats aux présidents de CD, aux salariés des Comités départementaux et aux instructeurs de la région Rhône-Alpes
- La Commission informera systématiquement les présidents des Comités départementaux, des dates de ses réunions afin qu'ils sollicitent la présence d'un de leurs représentants pour venir débattre d'une des questions de l'ordre du jour ou devant y figurer.

● Le point sur la trésorerie de la formation.

Actuellement, nous avons réalisé 23 stages pour l'année civile 2011.

Le bénéfice dégagé s'élève à 8800€ environ (Il resterait à déduire 2500€ de frais non pris en compte actuellement). Recettes : 31000€ / Dépense : 22000€

Il resterait 17 stages à assurer pour égaler le nombre de formation de l'an dernier. Si tel est le cas, la part (hors charge sociale) du salaire de Cristol serait assumé.

On se « bagarre » toujours avec les retards de paiement de certains stagiaires ou structures.

Rappels :

- **Les stagiaires versent des arrhes lors de leur inscription en formation.**
- **Le solde doit être récupéré par l'instructeur dès le premier jour du stage. (A défaut, la formation du stagiaire n'est pas validée)**

● Rappel des décisions visant à homogénéiser le coût des formations

100€/jour pour l'alpinisme en 1/2 pension.

Initiateur Alpinisme = 500€ (6 stagiaires, équilibré avec 5 inscrits)

Notons que les derniers stages organisés regroupaient 3 ou 4 inscrits... donc déficit assuré !

50€/jour pour une formation en escalade en autonomie.

SAE = 250€ (12 stagiaires, équilibré avec 8 inscrits)

Généralement le cas pour les stages SAE ou SNE

65€/jour pour une formation en escalade en 1/2 pension.

Stage SNE = 325€ (12 stagiaires, équilibré avec 8 inscrits)

La 1/2 pension est l'organisation souvent retenue pour les stages SNE

65€/jour pour une formation « carto-orientation » (1/2 pension)
65€/jour pour une formation « neige et avalanche » (1/2 pension)
100€/jour pour une formation « neige et glace » (1/2 pension)
100€/jour pour une formation « sécurité sur glacier » (1/2 pension)

Le coût des sessions passeport s'alignerait sur les tarifs ci-dessus au prorata du temps nécessaire pour les mettre en œuvre.

Les éventuelles subventions départementales interviendraient en soustraction du prix public affiché.

6 mois après la mise en place de ces tarifs (cf. compte-rendu du 30 mars 2011), il apparaît que ceux-ci permettent d'équilibrer le budget des stages et de réduire, voire de supprimer, l'annulation des formations.

● **Anticipation de la programmation des stages**

Cristol relance régulièrement les formateurs pour maintenir une programmation avec 6 mois d'avance. Le coup d'accélérateur de chacun nous a permis de gagner ces 6 mois (Merci à tous pour cet effort). Il semble intéressant de maintenir notre « vitesse de croisière » en continuant à anticiper notre calendrier sur 6 mois.

● **Regroupement des formateurs (harmonisation et partage d'expérience)**

Notre arlésienne... On ne désespère pas de réaliser ce projet, c'est pourquoi la question réapparaît dans chaque compte-rendu !

● **Point sur les évaluations individuelles des derniers stages, par les stagiaires.**

Pas de remarque particulière.

● **Divers**

Concurrence déloyale ?

En voulant mettre en ligne un stage « initiateur randonnée » au tarif de 450€, nous nous sommes aperçus de la présence sur Internet d'un stage concurrentiel mise en ligne par Odile Martin-Cocher pour le compte du CD04 au prix de 267€. En observant de plus près le budget de ce stage, nous nous avons remarqué qu'une partie des frais n'étaient pas intégrés dans ce tarif. Nous sommes donc intervenus auprès du service formation national pour une correction de cette erreur. La démarche a abouti à la modification du « tarif mensonger ».

● **Nous avons des projets pour améliorer le fonctionnement. Qu'en est-il de leur mise en place:**

- Disposer d'une programmation des stages, 6 mois à l'avance. *C'est fait.*
En plus de l'affichage sur le site nationale ffme, les formations sont également visibles sur le site du Comité Régional (affichage mensuel de toutes les formations et passeports) :
http://ffme.ra.free.fr/index.php?option=com_wrapper&Itemid=66
- Répartir la programmation des stages pour éviter une concurrence au sein de la région. *C'est fait. On reste vigilant.*
- Mise en place d'une base de données répertoriant nos hébergeurs. *En cours de réalisation (Cristol assure l'élaboration et le suivi de cette base de données)*
- Soutenir les formations absentes de notre calendrier. *C'est fait pour la rando, en cours pour le canyon.*
- Relier et promouvoir nos formations sur les différents événements fédéraux. *On essaie de le faire régulièrement*
- Tenir à jour la liste de nos instructeurs actifs. *C'est fait... On attend et espère toujours une gestion sur Intranet... Rêvons mes frères !*
- Privilégier l'accueil et l'accompagnement des stagiaires dès le premier contact par courriel ou par téléphone. *C'est le travail de Cristol. Il est bien réalisé !*
- Simplifier les procédures administratives pour s'inscrire en formation. *Nous sommes intervenus pour demander la suppression de : « fournir une copie de sa licence » et « fournir une attestation des passeports obtenus » dans les pré-requis d'entrée en formation. Ces renseignements sont disponibles sur l'Intranet. De plus, Cristol relaie cette information par e-mail lorsqu'un stagiaire demande des informations pour s'inscrire en formation : « Ce n'est pas la peine d'imprimer les licences et les attestations de passeport (celles-ci sont visibles sur l'intranet). »*
- Informer régulièrement les instructeurs de l'évolution des inscriptions sur leur stage. *Information assurée par Cristol. Un document listant, dans le détail, les tâches inhérent à la gestion d'un stage pour les répartir entre les différents acteurs (Cristol, CD, instructeur) est en cours d'élaboration.*
- Gestion et suivi informatisé des factures (partage des docs et des tâches entre les salariés du CR). *C'est fait.*

Organisation des formations

● Règlement des formations

Un document traitant de l'organisation des formations a du arriver par erreur (ou par hasard !) sur l'Intranet fédéral ! En tout cas, il n'a fait l'objet d'aucune diffusion auprès des Comités Régionaux. Merci Cristol de bien vouloir fouiller régulièrement les coins et recoins de l'Intranet pour nous tenir informé.

Le document est disponible :

<http://www.ffme.info/telechargement/intranet/formation/reg-brevets-federaux-cadre-escalade-FF4.pdf>

● Rappel – Validation des stages brevetants

▶ A l'issu de son stage « Initiateur ... », le stagiaire est systématiquement enregistré sur l'Intranet avec une des mentions ci-dessous :

- **"en instance de régularisation"**. Cette mention signifie qu'il manque une pièce administrative à son dossier (l'attestation de PSC1, le solde du paiement... etc...). L'instructeur veillera à noter sur l'Intranet (onglet « résultats » – colonne de droite), la nature de la pièce manquante.
- **"ajourné"** s'il doit se représenter assez rapidement devant un instructeur pour valider des acquis mal maîtrisés mais non rédhibitoire pour l'obtention du brevet. C'est aussi le cas des stagiaires qui doivent être évalué une nouvelle fois sur la mise en situation pédagogique qui aura lieu à l'issue de son stage pratique.
- **"non admis"** s'il doit suivre de nouveau la totalité de la formation.
- **"admis"** pour les stagiaires ayant validés les compétences requises à l'issu de la formation.

● Prochains chantiers de la formation fédérale

▶ La remise à plat des formations du secteur « Montagne » (alpi, rando, raquette...) : Ce travail doit réorganiser le contenu des passeports, le cursus de formation des initiateurs avec la proposition d'un premier niveau « tronc commun » qui pourrait s'apparenter au SAE pour l'escalade. L'idée étant de proposer un brevet intermédiaire (avec prérogatives limitées) de niveau moindre que l'initiateur.

Un débat a validé cette proposition lors du rassemblement de fin de la Via-Alpina. Il reste à le mettre en place concrètement (groupe de travail à constituer...etc...). La prudence oblige à ne pas prévoir de date pour l'aboutissement de cette réforme.

▶ La finalisation du mémento alpinisme ; On nous l'avait annoncé pour la « Grav'y Cîmes 2011 »... On y croyait pour fin juin 2011... On y cru encore pour début septembre... Doit-on cesser d'y croire ?

Aux dernières nouvelles, le mémento est toujours « dans les tuyaux » (relecture finale). A force d'y stagner on peut craindre qu'il y croupisse ! Dernière date de parution prévue... la prochaine AG.

▶ Rupture de stock du mémento escalade ; La pénurie s'installe... Il semble qu'il n'y ait plus de sous pour la réédition. Aucun mémento ne sera livré jusqu'en début 2012. Démarche surprenante que celle de stopper la production d'un document qui génère du bénéfice lors de sa revente, au seul motif qu'il manque de la trésorerie pour la production. Doit-on en conclure que nos responsables nationaux ne savent pas provisionner des sommes au titre de l'amortissement permettant de renouveler un matériel (ou un document) lorsqu'il sera usé ou épuisé ?

L'autre aspect étant que nous DEVONS ce mémento aux stagiaires (inclus dans le cout de la formation). Mais la encore la FFME s'assoit sur ses engagements. Depuis combien d'années ne distribue-t-on plus de mémento alpinisme ?

● Financement de la formation des instructeurs

Prise en charge directe des frais d'inscription à la validation instructeur.

Proposition : Financer les autres frais des formations d'instructeur en remboursant les frais qu'il aura avancé, par moitié à l'issu des 2 premières formations organisées par le nouvel instructeur. Un peu lourd à gérer mais c'est la garantie qu'on « ne rase pas gratis ».

Proposition adoptée en Commission, à faire valider par le Comité directeur.

● Le coût des passeports

Question du CD 42 : Pourquoi les passeports coûte-t-il 3€ s'ils sont commandés les CD/CR et sont gratuits si la commande provient d'un club ?

Réponse : Parce que... ! Il semble que pour éviter le gaspillage, la première commande émanant d'un club soit gratuite, les suivantes le seront aussi si le club concerné a préalablement épuisé la totalité de la commande initiale.

Pour les structures privées, c'est payant... cher.

Pour les CD/CR, le coût est de 3€/Passeport.

Il est possible de « tracer » l'affectation des passeports attribués à un club, en comparant le nombre de passeports envoyés avec le nombre d'adhérents du club « passeportisés ». La démarche est impossible avec les CD. Il s'avère aussi que certains CD commandent beaucoup de passeports qui ajoutés au nombre commandé par chaque club du CD, devient largement supérieur au nombre total des licenciés du CD. Il est donc fortement suspecté que les passeports sont distribués gratuitement lors de manifestations diverses ou lors d'interventions auprès des scolaires. La FFME ne peut pas assumer cette gratuité en dehors de ses adhérents.

● **Formation professionnelle**

- ▶ La FFME assure officiellement, par délégation, la formation continue des BEES.
- ▶ Les négociations visant à définir les limites de « l'environnement spécifique » ont abouti. L'alpinisme reste en environnement spécifique. Pour l'escalade, seul le terrain d'aventure rejoint cette catégorie. A partir de cette définition, le travail l'élaboration des Diplôme d'Etat va pouvoir commencer. Le DE Canyon se met en place, sans équivalence avec les brevets fédéraux mais avec des dispenses partielles de formation pour les brevetés FFME.

● **Dates des formations « instructeurs »**

Instructeur canyon (agrément et renouvellement) : 8 et 9 octobre 2011 dans le massif du Caroux (34)

- Johnny CHARPENTIER (CD26) est inscrit. Il lui reste à finaliser le dernier pré-requis exigé : attestation d'un volume horaire d'encadrement. Laurence BOYE (CD38) intègre l'équipe de formation Rhône-Alpes et participera à la formation instructeur canyon.

Instructeur carte/orientation (agrément et renouvellement) : 26 et 27 novembre 2011 près de Montpellier (34)

- Victor DULAC (CD69) Il est toutefois convenu que les candidats proposés par les CR disposent d'une « validation temporaire d'office » jusqu'à l'organisation d'une session par le national.

Instructeur neige et avalanche (agrément et renouvellement) : 17 et 18 décembre 2011 à Doucy (73)

- David GEORGES – Dominique FEVRE - François-Xavier CIERCO – Jocelyne JACQUEMIN

Instructeur randonnée/raquette à neige (agrément et renouvellement) : 17 et 18 décembre 2011 à Doucy (73)

- Victor DULAC (CD69)

Instructeur escalade (agrément) : 2 et 3 février 2012 à Paris (75)

- Jérôme LOUVET (CD26)

Instructeur escalade (renouvellement) : 9 février 2012 à Paris (75)

Instructeur alpinisme (agrément et renouvellement) : 14 et 15 avril 2012 à Gavarnie (65)

Evaluateur passeports escalade

- Vérifier la bonne diffusion des dates des sessions à l'ensemble des CD de la région. Il est rappelé que le recrutement des « évaluateurs passeports » est de la responsabilité des CD qui agrément leur candidat. Il n'est pas possible d'accepter une candidature individuelle sans l'accord explicite du CD concerné.

Arbitre régional : Besoins confirmés mais dates toujours en attentes.

Rappels : L'agrément d'un instructeur est de la responsabilité du service formation national sur proposition des Comités régionaux. Les personnes souhaitant s'investir dans la formation, ou les Comités départementaux désirant proposer un adhérent doivent adresser leur demande à la Commission formation Rhône-Alpes.

L'agrément « instructeur en... » n'est pas un brevet fédéral, ni un titre honorifique. C'est la reconnaissance (par la FFME) d'une capacité à instruire, à enseigner des connaissances, dans le cadre d'un référentiel construit et imposé par la FFME. Un instructeur n'est donc pas agréé à vie mais pour une période définie de 4 ans.

L'agrément d'instructeur cesse d'être effectif dès que la personne cesse « d'instruire » (pas de formation encadrée depuis un an) ou dès que la personne ne demande plus à renouveler son agrément.

● **Dates des formations « moniteurs » et « entraîneurs » nouvelle formule**

(à confirmer)

Moniteur escalade sportive : du 19 au 23 décembre 2011 en Normandie.

Entraîneur escalade 1^{er} degré : du 27 au 30 décembre 2011 en Normandie.

Entraîneur escalade 1^{er} degré : du 30 novembre au 1er décembre 2011 à Voiron.

Entraîneur escalade 2nd degré : du 27 février au 3 mars 2012 en Midi-Pyrénées

● **Rencontre nationale des responsables régionaux de formation.**

3 décembre 2011 à Paris. Philippe et Cristol représenteront la Région Rhône-Alpes.

● **Intranet – fiche de présentation des stages**

Faire apparaître le nom de l'instructeur et sa qualité « d'instructeur fédérale en ... » sans préciser d'autres compétences ou diplômes (grades universitaires, profession...etc...). L'aptitude à « instruire » au sein de la FFME étant uniquement validée par le titre d'instructeur (... que l'on soit riche ou pauvre, puissant ou misérable !).

● **Rappel fonctionnel.**

L'inscription d'un stagiaire pour une formation est de la seule initiative de Cristol (et aussi de sa responsabilité !). Les instructeurs ne procèdent donc pas eux-mêmes à l'inscription d'un stagiaire. Cette procédure a été mise en place pour normaliser les démarches d'inscription en évitant par exemple l'inscription de stagiaires en cours de formation ou en fin de formation... voire même... l'inscription puis la validation de stagiaires n'ayant pas participé à la formation ! Merci à tous, de respecter cette procédure d'inscription mise en place depuis 2 ans.

● **Traitement des litiges éventuels à l'issue d'une formation.**

Les contestations émanant d'un stagiaire insatisfait de la décision finale, arrivent généralement auprès de Cristol. Afin de médiatiser (médiateur) le litige, la Commission formation Rhône-Alpes appliquera la démarche suivante :

- Réponse rapide de Cristol, informant le stagiaire de la prise en compte de sa réclamation.
- Transmission de la réclamation au président de la Commission.

- Le président contacte l'instructeur de la session concernée pour l'informer de la réclamation et pour recueillir son avis.
 - Information de la décision aux membres de la Commission (litiges faciles à régler) ou consultation des membres de la Commission pour décision (litiges plus compliqués).
 - Le président de la Commission informe le stagiaire du traitement retenu pour sa réclamation.
- On notera cependant que les réclamations sont extrêmement rares.

● Document à remettre systématiquement aux stagiaires à l'issu des formations

- Attestation de formation avec les observations éventuelles, émises à l'issue du stage.
- Attestation de paiement (en échange du solde du coût du stage).

Les deux documents sont édités automatiquement sur Intranet en se rendant dans le dossier du stage concerné. C'est à l'instructeur de procéder à l'édition de ces documents.

● Document à remettre systématiquement à Cristol à l'issu des formations

- Les soldes des paiements
- Le bilan du stage
- Les évaluations de stage (si elles n'ont pas été envoyés par voie courrier)

● Nouveau site Internet !!!

Rappel terminologique : L'état délivre des **diplômes**, les fédérations délivrent des **brevets**.

Le nouveau site Internet (intégrant la nouvelle organisation) devait entrer en action en juin dernier. Nous devions disposer des 2 mois d'été pour corriger et ajuster son fonctionnement... C'est raté !... Il vient d'être lancé « à l'arrache » au 1^{er} septembre !

Conséquences : Au 1^{er} octobre, le calendrier « Montagne et escalade » censé regrouper les formations non-brevetante, vient d'être mis en ligne. Toutes nos formations préparatoires aux passeports sont censées se trouver sur ce calendrier. Le préjudice va être important pour le Comité Régional (stages non remplis... adhérents regrettant l'absence de formations alors même que nous les avons programmée... pertes financières...).

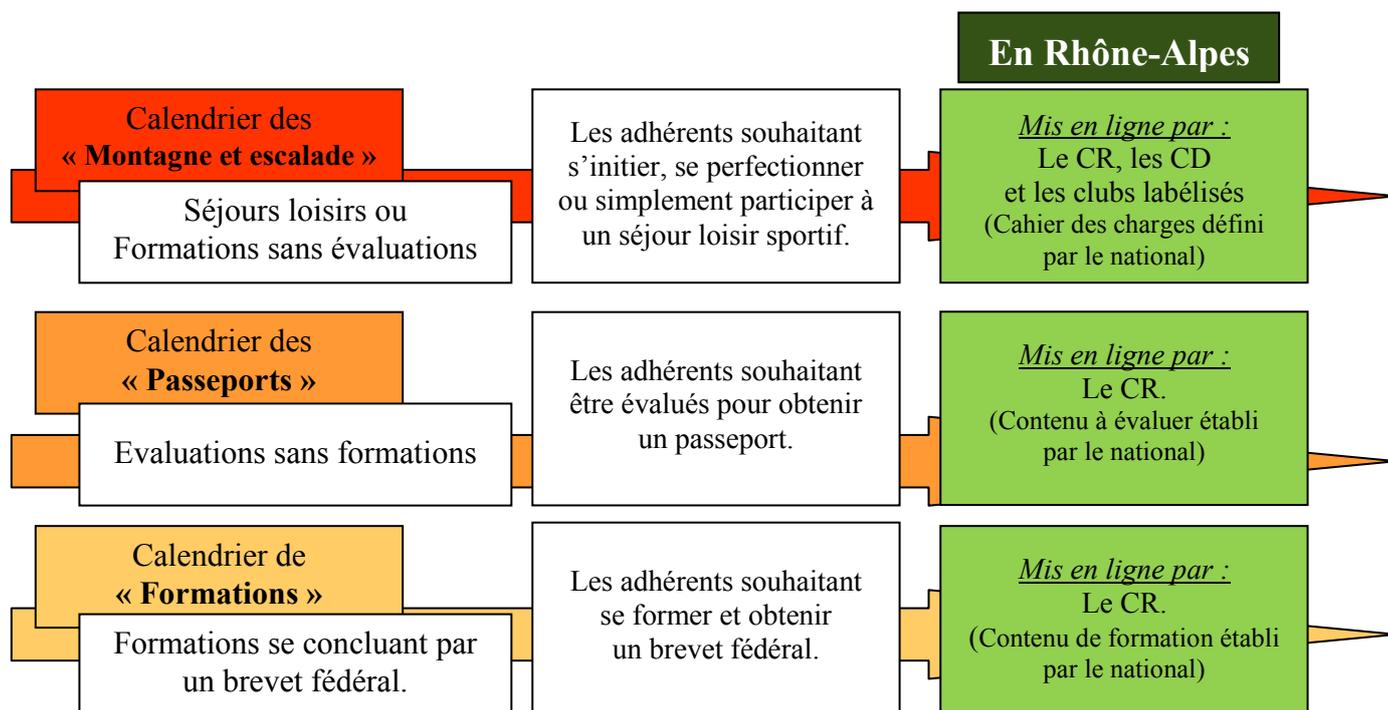
Conséquences : Les modifications de cursus ne sont pas prises en compte (Quelles exigences de niveau pour les différents passeports ?... Quels pré-requis pour s'inscrire en formation ?... Certains monitorats sont toujours au calendrier alors qu'ils ont été supprimés ou regroupés...) En résumé : Sur quelle base organise-t-on l'avenir ? Le Comité Régional a dépensé beaucoup d'énergie et de temps pour anticiper l'organisation 8 mois à l'avance. Nous étions prêts et toute notre organisation tombe à l'eau. Nous avons sollicité nos formateurs pour qu'ils prennent en compte les évolutions des contenus de formation et les modifications d'organisation. Ils nous ont suivis et se retrouvent maintenant... « le bec dans l'eau ! ». Nos instances nationales parlent sans cesse de « professionnalisation » de nos actions alors même qu'ils donnent l'exemple d'un mauvais amateurisme !

Conséquences : Concernant les passeports, après plusieurs années de débats, la situation devait enfin se clarifier au niveau national en différenciant les temps d'évaluation et les temps de formation.

Les évaluations (passeports) devaient s'afficher dans le calendrier « Passeport »

Les formations devaient se trouver dans le calendrier « Montagne et escalade ». On trouve des passeports dans le calendrier « montagne et escalade »... ! La confusion persiste donc et l'adhérent reste perdu !

● Rappel des 3 calendriers qui devraient normalement s'afficher sur Internet



Fin de la réunion à 22h30 en remerciant Cristol d'avoir assuré la logistique alimentaire de notre docte assemblée.

Rédaction conjointe
Philippe COUTAZ et Cristol BELLISSENT